



Conseil de
l'Union européenne

Luxembourg, le 20 octobre 2014
(OR.en)

14463/14

**PESC 1074
COMEM 185
COMAG 89
COHAF 102
COTER 72
SY 9
IRAQ 2**

RÉSULTAT DES TRAVAUX

du: Conseil

en date du: 20 octobre 2014

N° doc. préc.: 14472/14 PESC 1078 COMEM 186 COMAG 91 COHAF 104 COTER 73 SY
10 IRAQ 3

Objet: Conclusions du Conseil sur la crise provoquée par l'EIL / Daech en Syrie et
en Iraq

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la crise provoquée par
l'EIL/Daech en Syrie et en Iraq, qui ont été adoptées par le Conseil le 20 octobre 2014.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LA CRISE
PROVOQUÉE PAR L'EIL / DAECH EN SYRIE ET EN IRAQ
Conseil des affaires étrangères, 20 octobre 2014**

1. L'UE est vivement préoccupée par la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité en Syrie et en Iraq et elle condamne sans réserve les attaques, atrocités, tueries et violations des droits de l'homme perpétrées par l'EIL/Daech et d'autres groupes terroristes dans les deux pays, ainsi que par le régime de Bachar Al-Assad en Syrie. L'UE est déterminée à contribuer aux efforts déployés au niveau international pour neutraliser ces groupes terroristes. Il est essentiel que s'amorce un processus de transition politique dirigé par les Syriens eux-mêmes et que se mette en place en Iraq une gouvernance politique ouverte à toutes les parties pour que la région parvienne à une paix et à une stabilité durables.
2. La situation à Ayn al Arab/ Kobané ainsi que dans d'autres zones assiégées et où les combats font rage contre l'EIL/Daech suscite une vive inquiétude. L'UE est sensible aux efforts entrepris par la Turquie pour accueillir des réfugiés de Kobané et l'invite à ouvrir sa frontière pour tout approvisionnement destiné à la population de Kobané.
3. L'UE est déterminée à faire face d'une manière globale et coordonnée à la menace que font peser sur la région le terrorisme et l'extrémisme violent et à s'attaquer à l'instabilité et à la violence qui ont fait le lit de l'EIL/Daech et d'autres groupes terroristes. L'UE soutient les efforts déployés par plus de soixante États pour faire face à la menace que constitue l'EIL/Daech, y compris l'action militaire, dans le respect du droit international. Elle note que l'action militaire est nécessaire dans ce contexte mais qu'elle ne suffira pas à mettre l'EIL/Daech en échec et qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large comprenant des mesures dans le domaine politique/diplomatique, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et du financement du terrorisme, ainsi que dans le domaine humanitaire et de la communication. L'UE demande à tous ses partenaires d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris les résolutions 2170 et 2178, et de redoubler d'efforts au niveau national pour empêcher l'EIL/Daech de tirer avantage des ventes illicites de pétrole et d'autres marchandises.

Les politiques non inclusives en Iraq et l'instabilité en Syrie, causée par le régime brutal de Bachar Al-Assad contre son propre peuple, les violations massives des droits de l'homme et les entraves systématiques aux réformes démocratiques ont permis à l'EIL/Daech de prospérer. Du fait de ses politiques et de ses actions, le régime de Bachar Al-Assad ne peut être un partenaire dans la lutte contre l'EIL / Daech.

4. L'UE a approuvé aujourd'hui de nouvelles sanctions contre le régime de Bachar Al-Assad, en désignant des personnes et des entités liées au régime qui doivent faire l'objet de mesures restrictives. Le Conseil a également décidé aujourd'hui d'imposer une interdiction d'exportation de carburateur et d'additifs correspondants vers la Syrie car ceux-ci sont utilisés par les forces aériennes du régime de Bachar Al-Assad, qui mènent des attaques aériennes aveugles contre des civils. L'UE continuera d'appliquer une politique consistant à imposer des mesures supplémentaires à l'encontre du régime, aussi longtemps que durera la répression.
5. L'UE réaffirme qu'elle est fermement déterminée à lutter contre le problème grave que constituent les combattants étrangers qui ont rejoint les rangs de l'EIL/Daech et d'autres groupes terroristes. Le Conseil fait sienne la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers, qui fait partie intégrante de la réponse mise en place dans le prolongement des conclusions que le Conseil européen a adoptées en août 2014 et des résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Conseil demande que la priorité absolue soit accordée à la mise en œuvre bien coordonnée de cette stratégie. L'UE est résolue à prendre des mesures immédiates et à long terme pour priver l'EIL/Daech des bénéfices de ses sources de financement et d'approvisionnement, et à renforcer sa coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité avec les pays voisins de la Syrie et de l'Iraq conformément à la stratégie de l'UE concernant la lutte contre le terrorisme et les combattants étrangers. L'UE soutient les travaux menés par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme à cet égard.
6. Les efforts déployés par la communauté internationale pour permettre une transition gérée par les Syriens eux-mêmes demeurent prioritaires afin de maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays tout en préservant son caractère multi ethnique et multiconfessionnel. L'UE continuera de fournir un soutien tant politique que concret à l'opposition modérée. Il ne pourra y avoir de paix durable en Syrie si les sources de mécontentement légitime de l'ensemble des citoyens syriens, y compris ceux qui appartiennent à des groupes ethniques et religieux, ne sont pas prises en compte. L'UE est déterminée à soutenir tous les efforts déployés en vue d'une solution politique par consentement mutuel sur la base du communiqué de Genève du 30 juin 2012 et dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE invite

toutes les parties à participer de façon constructive aux négociations et déclare soutenir pleinement M. Staffan de Mistura, l'envoyé spécial des Nations unies, et les efforts qu'il déploie actuellement. L'UE reconnaît que la participation active des acteurs régionaux et internationaux sera nécessaire pour parvenir à une transition viable et elle les invite à jouer un rôle constructif à cet égard.

7. L'UE est horrifiée par les meurtres aveugles et par les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et à caractère sexiste perpétrées de manière systématique - qu'elle condamne vigoureusement -, qui sont commis en Syrie et en Iraq par l'EIIL/Daech et d'autres organisations terroristes, notamment à l'encontre des minorités chrétiennes et d'autres minorités religieuses et ethniques, des femmes et des enfants.

L'UE réaffirme également qu'elle condamne les graves violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées par le régime de Bachar Al-Assad.

L'UE est profondément préoccupée par les violations des droits de l'homme et les violences interconfessionnelles qui sont commises en Iraq.

8. L'UE se félicite du huitième rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne publié le 27 août 2014. Elle condamne fermement les actions de l'EIIL/Daech, qui sont assimilables à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre. L'UE rappelle que toutes les personnes responsables de ces abus et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent rendre des comptes et qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour aucun d'eux. L'UE demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie et à l'Iraq d'adhérer au statut de Rome. L'UE salue les efforts déployés par les acteurs intervenant sur le terrain pour que des documents attestent les abus et les violations des droits de l'homme et que les preuves soient conservées.

9. L'UE se félicite qu'un nouveau gouvernement iraquien ait été formé le 8 septembre et que celui-ci se soit engagé à relever les défis actuels en menant des politiques inclusives répondant aux besoins et aux aspirations de toutes les composantes de la société iraquienne, faute de quoi les efforts déployés pour combattre l'EIL/Daech risquent d'être compromis, tout comme les efforts déployés par le gouvernement en vue de promouvoir le processus de réconciliation nationale en Iraq, et les tensions interconfessionnelles risquent d'être exacerbées. L'UE se félicite de la nomination des ministres aux postes clés de la défense et de l'intérieur ainsi que de la nomination des autres ministres et salue le fait que les ministres kurdes aient pris leurs fonctions au sein du gouvernement. Elle appelle le gouvernement iraquien et le gouvernement de la région du Kurdistan à trouver une solution durable à leurs désaccords.
10. L'UE se déclare à nouveau résolument attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle salue les efforts déployés par la coalition pour réduire la capacité de l'EIL/Daech d'attaquer les populations civiles, y compris la décision de certains États membres de fournir du matériel et une expertise militaire à l'Iraq, qui répondent à une demande de soutien explicite du gouvernement iraquien. Cependant, en définitive, seule une solution politique permettra de résoudre cette crise. L'UE invite le gouvernement à tendre la main à toutes les composantes de la société iraquienne et à mener, sans délai, un processus de réconciliation nationale. L'UE demande instamment à toutes les composantes de la société iraquienne d'unir leurs efforts dans la lutte contre l'EIL/Daech et de soutenir un processus de réconciliation nationale.
11. L'UE se déclare disposée à coopérer étroitement avec le gouvernement iraquien pour faire face aux défis auxquels il est confronté, et à le soutenir pour mener les réformes nécessaires dans toute une série de secteurs, notamment le secteur de la sécurité et le système judiciaire, qui doivent être renforcés en dehors de toute considération d'ordre communautaire, en coopération avec la MANUI et dans le respect des obligations internationales de l'Iraq, afin de renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit.
12. L'UE se félicite des initiatives diverses et complémentaires prises au sujet de l'Iraq, notamment les conclusions de la conférence sur la paix et la sécurité en Iraq, tenue le 15 septembre à Paris, ainsi que la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à l'Iraq, tenue le 19 septembre. L'UE appelle les pays de la région et la communauté internationale à coopérer pour aider l'Iraq à s'attaquer aux tensions interconfessionnelles et à rétablir la paix et la stabilité.

13. L'UE est profondément préoccupée, en particulier à l'approche de l'hiver, par la situation humanitaire des millions de Syriens et d'Iraqiens qui ont été déplacés de force aussi bien à l'intérieur de leur pays que dans les pays voisins. L'UE et ses États membres sont à la tête de la réponse internationale à cette crise. Jusqu'à présent, près de 2,9 milliards d'euros ont été mobilisés pour apporter des secours et une aide à la reconstruction aux personnes en difficulté en Syrie et en Iraq, ainsi qu'aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent. L'UE continuera à soutenir les opérations d'aide humanitaire, y compris en ce qui concerne les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès, à apporter une aide pour soutenir la résilience des réfugiés et des communautés hôtes dans les pays touchés par la crise, et elle appelle la communauté internationale à faire de même. Elle continuera également d'insister sur l'importance du respect des principes humanitaires et du droit international relatif aux droits de l'homme.

En ce qui concerne la Syrie, l'UE condamne l'intransigeance persistante du régime de Bachar Al-Assad à l'égard de l'accès de l'aide humanitaire et le recours aux procédures administratives pour faire obstacle à la fourniture rapide et continue de l'aide. L'UE réitère la demande qu'elle a adressée à toutes les parties, notamment au régime de Bachar Al-Assad, pour que les résolutions 2139 et 2165 du Conseil de sécurité des Nations unies soient mises en œuvre dans leur intégralité. L'UE continuera de mettre en œuvre ces résolutions pour fournir une assistance transfrontière et des deux côtés de la ligne de front. L'UE est aussi vivement préoccupée par le fait que l'EIIL perturbe gravement la présence et l'action des agences et des acteurs humanitaires dans le nord de la Syrie, compromettant ainsi l'exercice de leur fonction humanitaire.

En ce qui concerne l'Iraq, l'UE demande au gouvernement de ce pays de contribuer davantage aux opérations d'aide humanitaire dans tout le pays et de respecter son devoir de vigilance et de protection à l'égard de tous les Iraqiens.

14. Dans tous les pays voisins qui accueillent des réfugiés iraqiens et syriens, l'UE continuera à apporter une assistance aux réfugiés et aux communautés hôtes vulnérables, en coordination étroite avec les autorités nationales et les acteurs du développement, dont l'action contribue à la réduction des tensions avec les communautés hôtes et à la stabilisation de ces pays conformément à leurs plans nationaux.

L'UE a pleinement conscience de l'ampleur des défis sociaux et en matière de sécurité que l'évolution actuelle de la situation en Syrie et en Iraq posent en particulier au Liban et à la Jordanie. L'UE est déterminée à trouver des moyens de renforcer son soutien à ces deux pays afin de relever ces défis en matière de sécurité.

L'UE attend avec intérêt la conférence sur la situation des réfugiés syriens qui se tiendra le 28 octobre 2014 à Berlin.

15. Le Conseil invite la Haute Représentante/Vice-présidente à élaborer une stratégie régionale globale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que représente l'EIL/Daech.
